



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI

PROVINCE DE QUÉBEC

A V I S P U B L I C

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Greffier trésorier de la susdite municipalité QUE :

Lors d'une séance tenue le 12 février 2024 le conseil de la municipalité de Sainte-Sabine a adopté le règlement
2023-12-439 intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-12-439 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016.08.379 INTITULÉ RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE, AFIN D'ASSURER UN MEILLEUR ENCADREMENT DES DÉVELOPPEMENTS RÉSIDENTIELS

La résolution no 143-0324 pour l'émission du certificat de conformité par la MRC de Brome-Missisquoi a été adoptée à la séance du 19 mars 2024. Le présent règlement entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité émis par la MRC, soit le 27 mars 2024, tel que prévu par la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la municipalité.

Donné à Sainte-Sabine ce 5^e jour d'avril 2024.

Chantal St-Germain
Directrice générale et
greffière-trésorière